

## Charte des collaboratrices et collaborateurs

### Objectifs de la charte

La charte, validée par le Conseil de la Fondation dans sa séance du 25 avril 2017, exprime les valeurs liées aux missions de la Fondation Carrefour. Elle engage l'ensemble de ses collaborateurs<sup>1</sup> à les respecter. Cette charte fait partie des documents de la Fondation, au même titre que les statuts, les concepts, le règlement de la Fondation.

### La Fondation Carrefour

La Fondation est composée de trois services : la Direction et l'Administration, l'Action Educative en Milieu ouvert (AEMO) et le Service d'Education de Rue (SER).

Le mandat de la Fondation Carrefour est financé par l'Etat de Neuchâtel. Ce dernier lui a confié deux missions, l'une pour l'AEMO, l'autre pour le SER.

Pour l'AEMO, l'Etat a considéré, dans son rapport cantonal sur l'ambulatoire du 4 juillet 2012, "*que la prise en charge psycho-éducative et sociale d'un jeune mineur en ambulatoire se définit par opposition à la prise en charge institutionnelle résidentielle et, à ce titre, elle doit permettre au jeune de rester dans son milieu familial et social. Elle vise le renforcement des compétences parentales et individuelles de tous les membres de la famille par une prise en charge ambulatoire, psycho-éducative et sociale qui veillera à prévenir la dégradation d'une situation et la détérioration des liens familiaux et sociaux*".

Pour le SER, l'Etat s'est basé sur le rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil N°00.042 concernant la mise en place de mesures de lutte contre la délinquance juvénile et la violence à l'école du 23 août 2000 pour recommander *la mise en place d'un Travail Social Hors Murs*.

*En 2001, un projet pilote démarre avec la création du SER au sein de la Fondation Carrefour. Le mandat porte sur des actions préventives de la violence auprès des jeunes en rupture sociale. Le SER intervient dans les Montagnes neuchâteloises et, plus précisément, dans les villes de la Chaux-de-Fonds et du Locle.*

*En 2011, le financement cantonal est ancré dans la Loi sur le soutien aux activités de jeunesse extrascolaires (LSAJ).*

La Fondation Carrefour propose dès lors deux types d'intervention auprès d'enfants, d'adolescents, de jeunes adultes et leur famille. L'intervention de l'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) est limitée à 18 mois, avec une possibilité de prolongation. L'action du Service d'Education de Rue n'est pas soumise à la contrainte de temps.

Les deux secteurs d'intervention coopèrent étroitement avec les différents acteurs du réseau psycho-social neuchâtelois.

L'AEMO couvre l'ensemble du territoire cantonal. Le SER est actif dans les villes du Locle et de la Chaux-de-Fonds.

La Fondation assure les moyens structurels et organisationnels pour mener à bien la mission qui lui est confiée. Elle respecte les spécificités d'action de chaque service. Dans le cadre de sa mission, elle s'autorise à recourir à la recherche de fonds. La Fondation s'engage à promouvoir son action au travers de différents médias et manifestations.

La Fondation est garante de la santé et de la sécurité au travail de ses collaborateurs. Elle prend en compte la pénibilité du travail en mettant en œuvre des mesures de prévention. Elle favorise un climat de confiance et de collaboration propice à la créativité individuelle.

### Les principes fondateurs

Le travail social et éducatif mené auprès des familles et des jeunes s'appuie sur des valeurs humanistes, dans le respect des conventions des droits de l'Homme et de l'Enfant. Il vise le maintien de la dignité dans le respect des singularités et le droit à l'autodétermination des personnes concernées. La Fondation rencontre les personnes sans discrimination, en tenant compte de leur réalité.

La Fondation est attentive aux changements sociétaux et culturels qui influencent l'accompagnement des enfants, des jeunes et des familles et contribue à penser avec ses partenaires les réponses adéquates aux nouveaux besoins.

---

<sup>1</sup> Le terme "collaborateur" s'entend pour le masculin et pour le féminin

## Les secteurs

La Fondation est composée de trois services : la Direction et Administration, l'Action Educative en Milieu Ouvert et le Service d'Education de Rue.

Dans le cadre d'un management global, la Direction, soutenue par l'Administration, gère les aspects financiers, les Ressources Humaines et garantit la communication au sein de la Fondation et avec le réseau. La Direction assure le relais auprès de l'Etat, elle est garante du respect de la mission de la Fondation, en s'appuyant sur des cadres de proximité (Responsables d'Equipe) qui sont responsables de la mise en application des concepts et des cahiers des charges.

L'AEMO s'adresse aux enfants de 0 à 18 ans. Dans un but de prévention, elle accompagne des familles fragilisées, ou en risque de l'être dans l'objectif de retrouver des conditions de vie qui soient suffisamment bonnes pour le développement et la stimulation de leurs enfants. Son action socio-éducative préventive est d'inciter les familles et les jeunes à retrouver un fonctionnement acceptable, dans le but de favoriser le changement, d'éviter la rupture et de donner forme à leur avenir. L'AEMO se base sur les principales approches multifocales, comme par exemple, les approches systémiques, psychodynamiques et cognitivo-comportementales. Son action s'appuie sur des principes qui favorisent la prise en compte des aspects psychologiques, socio-économiques et contextuels de chaque situation. L'AEMO ne travaille pas sous mandat judiciaire ou pénal, mais collabore étroitement avec l'Office de Protection de l'Enfant, en conformité avec loi sur l'aide financière aux établissements spécialisés pour enfants et adolescents (LESEA).

Le SER se consacre à la prévention de la fracture sociale en accompagnant et soutenant les jeunes concernés par les échecs scolaires et sociaux, l'exclusion et la marginalisation. Il assure une présence hors murs, de proximité, à la rencontre des jeunes, une écoute sans tabou ni jugement, un échange autour de leurs intérêts, leurs préoccupations, leurs besoins. Il offre un accompagnement personnalisé, basé sur un lien de confiance, idéalement en lien avec les ressources existantes et adapté à chaque situation. Le SER s'adresse aux jeunes de 10 à 25 ans, sans mandat, ni contrainte, en respectant le principe de la libre adhésion et de la libre participation.

### L'engagement des collaborateurs

La Fondation exige de sa direction et l'ensemble de ses collaborateurs un haut niveau de compétences et une grande capacité d'adaptation et de flexibilité, tant sur le plan des compétences relationnelles que techniques. Pour ce faire, elle leur offre des espaces de négociation, de discussion, et de supervision, dans lesquels ils peuvent exercer un regard critique sur le dispositif dans lequel s'inscrit la Fondation. Ils sont encouragés à apporter des propositions constructives dans le but de faire évoluer les concepts. Ils trouvent aussi dans ces espaces la possibilité de questionner leur pratique professionnelle et de partager sur les situations vécues sur le terrain dans une perspective de pratique réflexive.

Dans un souci d'évolution professionnelle et personnelle, la Fondation encourage et soutient fortement les collaborateurs qui s'engagent à suivre une formation continue, en vue de développer leurs capacités de se situer dans les nouveaux enjeux et de développer leurs compétences.

Ces compétences développées visent notamment à favoriser dans les familles et milieux d'appartenance l'accès aux ressources, à rétablir dans la famille et dans son pourtour une meilleure communication, à améliorer les positions de chacun, à canaliser les passions et éclaircir leurs prétentions respectives. Elles visent également à consolider les liens utiles et délier ceux qui deviennent aliénants, à mettre en place des moyens pour que les personnes accompagnées trouvent des solutions concrètes aux questions et aux problèmes qui se posent.

Les collaborateurs s'engagent à soigner leurs relations collégiales et hiérarchiques. Ils cultivent l'entraide et la concertation. Ils se réfèrent aux concepts de la Fondation dans lesquels ils sont impliqués afin de garantir la qualité de leurs prestations et la cohésion de leur action professionnelle. Ils s'engagent à respecter les règles et les obligations liées à leur cahier des charges. Ils sont soumis au devoir de discrétion.

Vis-à-vis de l'extérieur, les collaborateurs veillent à entretenir de bonnes relations avec les services partenaires. Ils s'engagent à défendre la mission de la Fondation, à promouvoir et à soigner son image.

Forts de leurs connaissances du terrain, ils peuvent apporter aux décideurs des informations importantes pour le pilotage des politiques de la famille et de la jeunesse du canton de Neuchâtel.

3 mai 2017

Datacar/FCAR AEMO-SER/ AEMO\_Commun/Charte/VF 030517 Charte de la Fondation Carrefour